



Promotion Group

Code Ethique du Groupe

1. INTRODUCTION

Promotion Group opère dans le secteur de l'horlogerie depuis la fin des années soixante-dix, offrant aux personnes du monde entier des produits précieux de la plus haute qualité.

Honnêteté, transparence, innovation, responsabilité sociale et environnementale, respect des lois, des droits de l'homme et de l'éthique des affaires sont les valeurs dans lesquelles Promotion Group s'identifie. Cette identité s'est progressivement renforcée au cours de plus de quarante ans d'activité, devenant l'une des ressources fondamentales de l'entreprise.

Aujourd'hui, la croissance de l'activité oblige Promotion Group à opérer dans une multiplicité de contextes en évolution continue et rapide. En raison de la complexité de ce scénario, il est important que la Société réaffirme avec force sa philosophie, en définissant clairement l'ensemble des valeurs dans lesquelles elle se reconnaît, ainsi que les responsabilités qu'elle assume à l'intérieur et à l'extérieur. Le présent "Code d'éthique" est un document élaboré pour guider la conduite éthique de la Société et de tous les sujets (personnel interne et externe, clients et fournisseurs). Il s'agit d'un outil fondamental, qui fait partie du processus de divulgation et de clarification des principes de l'entreprise.

2. RECIPIENTS

Les principes contenus dans ce Code Ethique constituent la base de l'organisation interne de Promotion Group, avec le souhait que tous les acteurs externes en interface avec la Société, partagent et mettent en œuvre ces valeurs.

Le Code s'adresse donc aux organes de direction de la société, aux employés, aux administrateurs, à toutes les sociétés qui collaborent avec Promotion Group, ainsi qu'à tous les acteurs externes.

Les destinataires devront toujours agir selon les principes du Code éthique, en respectant les principes d'honnêteté, de loyauté, de diligence, d'impartialité, et en respectant les réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels ils opèrent.

Les bénéficiaires fondent leur conduite sur la coopération et la collaboration mutuelles.

3. VALEURS DE L'ENTREPRISE

Promotion Group opère depuis toujours dans le respect de certaines valeurs fondamentales qu'elle considère comme des points de convergence indispensables de ses actions, des lignes directrices qui imprègnent chaque aspect de la vie de la société et de ses membres. L'honnêteté, l'équité, la responsabilité sociale et le respect des lois et des règlements constituent le fil rouge - le thème central - de l'activité de la société et le fondement de sa croissance, en harmonie avec le monde qui l'entoure. La constance dans le respect et la mise en œuvre de ces valeurs a toujours été la meilleure carte de visite de l'entreprise et la preuve que, avec la coopération de tous, un enrichissement humain et professionnel continu et mutuel est possible. A cet égard, Promotion Group et ses employés se mettent au service les uns des autres, ainsi qu'au service de toutes les personnes concernées, à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

3.1 Centralité de la personne

La personne humaine a toujours été au centre des efforts de Promotion Group, qui soutient dans toutes ses politiques et actions la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, sanctionnée par les Nations Unies. La dignité de l'Homme est une condition fondamentale sur laquelle se base la Société, elle développe et oriente son activité, et elle sert d'inspiration pour les projets futurs. La protection de l'intégrité physique et morale de toutes les personnes, ainsi que le soutien à leur enrichissement technique, professionnel et moral, sont des ressources indispensables pour le succès de toute l'entreprise.

Sur la base de ces principes directeurs, Promotion Group rejette toute forme de discrimination fondée sur des caractéristiques telles que l'âge, la santé, le handicap, le sexe, la religion, la race, l'ethnie, la nationalité, l'orientation sexuelle, l'identité et/ou l'expression de genre, l'état civil, la grossesse, les opinions politiques et culturelles. La société promeut activement un comportement basé sur le respect mutuel, la gentillesse et le traitement équitable et respectueux de chaque employé et associé.

Promotion Group protège les travailleurs confrontés à des situations susceptibles de limiter leur capacité de travail (telles que la grossesse, la maternité, les accidents du travail, les infirmités, etc.) par le biais de politiques actives, en adoptant des mesures spécifiques visant à préserver l'intégrité physique et morale des personnes, conformément à la réglementation en vigueur.

La Société est consciente que l'enthousiasme et l'énergie de chaque individu sont des éléments fondamentaux pour sa croissance et sa prospérité. Elle respecte la diversité et favorise l'inclusion, éléments qui constituent un avantage concurrentiel concret pour la Société. En outre, elle s'engage à offrir des opportunités égales pour le développement des personnes, ainsi qu'à promouvoir et à encourager les initiatives de ses employés et de ceux qui travaillent au sein de la Société.

3.2 Protection du travail

Promotion Group prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et l'hygiène sur le lieu de travail, en adoptant et en appliquant les normes de sécurité requises par la législation en vigueur sur le travail, et en supervisant le respect correct et rapide de la législation. L'entreprise rejette le travail des enfants et toute forme de travail forcé ou coercitif, ainsi que toute forme de discrimination dans les politiques d'embauche et la gestion des ressources humaines. Elle garantit à tous les travailleurs le droit à une rémunération équitable et régulière, en les protégeant de tout types de traitement discriminatoire ou dégradant. La société s'engage fermement à prévenir toute forme de mobbing - brimades sur le lieu de travail - et d'exploitation du travail, qu'elle soit directe ou indirecte. Elle reconnaît également le mérite, la performance au travail et le potentiel professionnel des individus comme des critères déterminants pour les augmentations de salaire et les avancements de carrière.

La société encourage et garantit également la liberté d'association des travailleurs aux syndicats et reconnaît le droit à la négociation collective.

3.3 Protection de l'environnement

Les produits et les services offerts par Promotion Group n'ont pas d'impact significatif sur l'environnement. Cependant, Promotion Group s'engage à adopter des critères de prudence, en mettant en place les actions nécessaires pour prévenir tout dommage aux écosystèmes naturels, dérivé de toute activité ou pratique commerciale, menée directement ou indirectement au sein de la Société, ou pour son compte.

Dans chaque activité, il est nécessaire de rechercher la solution opérationnelle qui réduise au maximum la pollution de l'air, de l'eau et du sol, l'accumulation de substances extraites du sous-sol ou produites artificiellement, le gaspillage d'énergie et de ressources naturelles (eau, plantes, animaux, minéraux, etc.).

Promotion Group veille à ce que l'approvisionnement en matériaux précieux se fasse de manière éthique, responsable et respectueuse de l'environnement : À cet effet, la société adhère au principe de certification du Processus de Kimberley (PK) pour l'approvisionnement en diamants et à celui de l'approvisionnement responsable en or, en ce qui concerne les métaux précieux.

En outre, Promotion Group s'engage à impliquer directement les Destinataires, indiqués ci-dessus, dans la poursuite des objectifs établis par le présent Code éthique, en les invitant à respecter scrupuleusement la réglementation en vigueur en matière de protection de l'environnement, à adopter - si possible - les critères les plus rigoureux de la législation et, le cas échéant, à suivre les directives internationales.

Enfin, la Société promeut et met en œuvre toutes les actions nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux contenus dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, signé par 193 Pays membres de l'ONU, et qui comprend la promotion de la production et de la consommation durables, la lutte contre le changement climatique, la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que la protection et l'utilisation durable de l'écosystème terrestre.

3.4 Respect des lois et règlements et responsabilité sociale

Promotion Group considère que le respect des réglementations nationales et internationales est une condition obligatoire et essentielle de ses actions. Par conséquent, elle s'engage à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur, en mettant en place les contrôles nécessaires et en appliquant des sanctions si nécessaire, en investissant dans des programmes spéciaux de prévention de la criminalité et d'information.

Promotion Group reconnaît, en outre, la responsabilité sociale qui incombe aux entreprises, qui assume un rôle fondamental pour permettre une croissance économique et humaine durable et soutenable : Par conséquent, Promotion Group applique les outils de gestion requis, tels que définis par le Responsible Jewellery Council et s'engage à mettre en œuvre et à promouvoir les principes éthiques, le respect des droits de l'homme et les pratiques sociales, de manière transparente et responsable, en poursuivant un modèle de production qui respecte et sauvegarde les droits de l'homme, les capacités de régénération de la Terre et le bien-être des communautés. Par conséquent, la société assure non seulement la traçabilité de l'or utilisé dans ses processus, afin de garantir l'utilisation exclusive d'un "or éthique" (ne provenant pas de sources illicites ou de zones de conflit armé alimenté par le produit de la vente du métal précieux, conformément au "Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones affectées par des conflits et à haut risque"), mais elle garantit également le respect de ces valeurs dans sa chaîne de production grâce à un contrôle direct et constant des fournisseurs impliqués dans le traitement. En outre, la société prend toutes les mesures nécessaires pour faire prendre conscience de l'importance d'une chaîne d'approvisionnement responsable, durable et soigneusement gérée et utilise son influence pour promouvoir des relations fondées sur le respect des principes éthiques.

3.5 Honnêteté et transparence

Promotion Group s'inspire du principe fondamental d'honnêteté dans toutes ses activités et initiatives, dans la création de ses produits, dans les relations avec les Clients et avec tous ceux dont les intérêts participent à la vie de la Société (stakeholders). La gestion de l'entreprise est basée sur les principes d'honnêteté, d'équité, d'intégrité, de cohérence, de loyauté, de collaboration et de respect mutuel : La fiabilité à long terme de la Société et de ses composantes internes et externes repose sur ces valeurs.

La Société fournit des informations transparentes et correctes, en réalisant ses communications de manière claire, transparente, précise et opportune, non seulement dans les relations externes mais aussi dans les relations internes, auprès de toutes les personnes qui exercent leur activité en son sein.

Promotion Group ne tolère aucun type de corruption et de blanchiment d'argent et s'engage à effectuer une surveillance attentive et constante afin que toute pratique suspecte soit connue et combattue.

Dans le cadre des relations avec des tiers, publics ou privés, les destinataires du présent Code d'éthique sont tenus de s'abstenir d'offrir ou d'accepter des avantages (directs ou indirects), des cadeaux, des actes de courtoisie ou d'hospitalité, à moins qu'ils ne soient pas de nature et de valeur telles qu'ils puissent nuire à l'objectivité du processus décisionnel. Ils sont également tenus de

s'abstenir de tenter d'établir des relations visant à conditionner, directement ou indirectement, leurs propres choix et activités.

3.6 Technologie et innovation

L'innovation et la recherche technique constante sont le moteur qui assure le développement constant et durable de la Société. Promotion Group est convaincue que l'évolution technologique est un élément essentiel pour créer et offrir à ses Clients des produits innovants. De manière à être plus distinctifs sur le marché et avec un niveau de qualité toujours plus élevé. Par conséquent, la Société s'engage à rechercher constamment l'optimisation des processus d'entreprise pour atteindre le plus haut niveau d'efficacité et d'efficience, en garantissant le niveau de qualité de ses produits dans le temps, et en respectant toujours les normes du secteur. L'innovation, la recherche de solutions nouvelles et la créativité doivent être des valeurs que tous les destinataires du présent code éthique doivent poursuivre comme des objectifs fondamentaux, en les faisant leurs et en les diffusant également parmi leurs collaborateurs externes.

Le processus de recherche et d'innovation doit toutefois toujours respecter les lois et les règlements relatifs aux droits de propriété intellectuelle.

4. RELATIONS INTERNES ET EXTERNES

4.1 Relations avec les fournisseurs

Promotion Group entend construire avec ses fournisseurs des relations solides et durables, caractérisées par la confiance mutuelle, dans un climat d'engagement et de collaboration, dans le but d'offrir aux Clients des produits de la plus haute qualité, tout en favorisant un comportement responsable tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le choix des fournisseurs doit donc se fonder sur des principes d'objectivité, de compétence et de rentabilité, ainsi que sur des principes de transparence, dans le respect des normes environnementales et sociales les plus strictes.

Chaque rapport de fourniture est soumis au respect de la législation du travail en vigueur dans le pays où le travail est fourni. En outre, tous les sujets de la chaîne de production subordonnée doivent respecter les principes exprimés dans ce Code et dans le Code éthique des fournisseurs adopté par la Société.

4.2 Rapports avec les clients

Les relations avec les Clients doivent être fondées sur la satisfaction complète de leurs besoins et sur l'objectif de créer une relation solide et stable, basée sur les valeurs générales de la Société : correction, honnêteté, efficacité et professionnalisme.

Promotion Group s'engage à fournir des produits de haute qualité, répondant aux demandes des Clients tout en respectant les règles applicables en matière de santé et de sécurité des consommateurs. A cette fin, la Société s'engage à écouter de manière proactive les besoins des Clients, afin de fournir le produit le plus approprié à chaque consommateur.

4.3 Relations avec l'Administration Publique

Promotion Group s'engage à entretenir des relations avec l'Administration publique, les agents publics ou les personnes chargées d'un service public, dans le respect de la loi et des règlements. La gestion de ces relations est menée de manière honnête, équitable et transparente, conformément aux valeurs générales de l'entreprise.

5. NORMES ET STANDARDS DE CONDUITE

5.1 Comptabilité

La comptabilité de toutes les transactions commerciales est tenue conformément à la loi et aux normes comptables nationales, selon les principes de transparence, de clarté et de sincérité. Chaque employé est tenu de coopérer afin que les informations enregistrées dans les comptes soient vraies, exactes et complètes, ainsi que toujours vérifiables au moyen de documents justificatifs précis et ordonnés chronologiquement. Promotion Group considère qu'il est fondamental que chaque employé assure l'exactitude et la transparence de la tenue et de la documentation comptable, en veillant à ce qu'aucune écriture comptable incorrecte ou fausse ne soit incluse.

Un expert-comptable indépendant qualifié certifie les comptes et les bilans.

5.2 Contributions et parrainages

Promotion Group s'engage à soutenir uniquement les activités pouvant être utilisées pour le développement et l'innovation technologique du produit, et visant à améliorer les aspects sociaux et environnementaux, ou les activités des organismes de promotion culturelle ou sociale.

5.3 Informations confidentielles

Toutes les informations confidentielles recueillies par Promotion Group seront traitées conformément à la loi et dans le plus grand respect des droits de ceux qui les fournissent. Par informations confidentielles, on entend toutes les "données sensibles" concernant un individu et sa vie privée, ainsi que tous les savoir-faire, dessins, formules et brevets appartenant à des tiers, dont l'un quelconque est porté à la connaissance de la société. Par conséquent, la société s'engage à respecter les principes d'intégrité et la disponibilité des données, tout en protégeant ses systèmes d'information contre les accès et utilisations non autorisés et contre le risque de divulgation illicite des données traitées.

6. DISPOSITIONS FINALES

6.1 Application du Code d'éthique et activités de contrôle

Le Conseil d'administration est responsable de l'application du Code d'éthique.

Promotion Group considère qu'une activité de contrôle interne adéquate est d'une importance fondamentale pour préserver et garantir les valeurs de l'entreprise, l'utilisation efficace des ressources et le respect des lois et des règlements en vigueur. Par conséquent, elle s'engage à promouvoir et à faire prendre conscience de l'importance d'un suivi attentif de l'application de toutes les règles contenues dans le présent Code d'éthique, en mettant en œuvre un système de contrôle interne réparti sur plusieurs niveaux.

Toute violation du Code peut, à tout moment, être signalée directement aux membres du Conseil d'administration, en garantissant la confidentialité nécessaire. La violation du présent Code par les employés de Promotion Group constitue une violation des obligations fondamentales du rapport de travail avec toutes les conséquences prévues par la loi, y compris la résolution du rapport de travail et la réparation des dommages subis.

6.2 Approbation et acceptation du Code d'éthique

Le présent Code éthique est approuvé par le Conseil d'administration de Promotion Group et est accepté par toutes les sociétés filiales.

Altavilla Vicentina, 04/01/2022

Promotion Group